

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

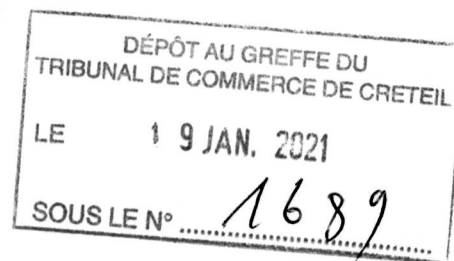
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00913
Numéro SIREN : 410 290 522
Nom ou dénomination : GROUPE ASSMANN

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2021 sous le numéro de dépôt 1689

Sami Daniel CHRIQUI

Commissaire aux Comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019**

SAS GROUPE ASSMANN

15 à 19 rue Léon Geffroy
94400 VITRY-SUR-SEINE
RCS CRETEIL 410 290 522

Commissaire aux Comptes

Inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

5 Rue Plumet 75015 Paris

Tel : 01 44 38 70 80

Fax : 01 70 72 67 44

SAS GROUPE ASSMANN
15 à 19 rue Léon Geffroy
94400 VITRY-SUR-SEINE
RCS CRETEIL 410 290 522

RAPPORT GENERAL

Aux associés,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE ASSMANN relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

SAS GROUPE ASSMANN
15 à 19 rue Léon Geffroy
94400 VITRY-SUR-SEINE
RCS CRETEIL 410 290 522

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Paris, le 13 mars 2020

Sami Daniel CHRISQUY
Commissaire aux comptes



SAS GROUPE ASSMANN
15 à 19 rue Léon Geffroy
94400 VITRY-SUR-SEINE
RCS CRETEIL 410 290 522

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AU COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	37 185	37 066	119	0,01	386	0,02
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	132 289	101 098	31 191	1,78	43 880	2,38
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 648 643	163 951	1 484 692	84,95	1 484 692	80,37
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	33 750		33 750	1,93	33 750	1,83
TOTAL (I)	1 851 867	302 115	1 549 752	88,67	1 562 708	84,60
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	38 859		38 859	2,22	4 020	0,22
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	9 665		9 665	0,55		
. Organismes sociaux	7 641		7 641	0,44	3 726	0,20
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 848		1 848	0,11	20 404	1,10
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 310		6 310	0,36	45 595	2,47
. Autres	119 900		119 900	6,86	179 311	9,71
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	147		147	0,01		
Charges constatées d'avance	13 671		13 671	0,78	31 450	1,70
TOTAL (II)	198 041		198 041	11,33	284 505	15,40
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 049 908	302 115	1 747 793	100,00	1 847 212	100,00

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 135 000)	135 000	7,72	135 000	7,31
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	13 500	0,77	13 500	0,73
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	810 000	46,34	780 000	42,23
Report à nouveau	3 580	0,20	10 711	0,58
Résultat de l'exercice	383 513	21,94	322 870	17,48
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 345 593	76,99	1 262 080	68,32
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	157 041	8,99	41 001	2,22
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	1 316	0,08	76 214	4,13
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 071	2,64	54 720	2,96
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	29 659	1,70	30 091	1,63
. Organismes sociaux	43 084	2,47	28 952	1,57
. Etat, impôts sur les bénéfiques				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 143	0,24	18 493	1,00
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	27 065	1,55	5 086	0,28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	93 820	5,37	330 576	17,90
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	402 199	23,01	585 132	31,68
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 747 793	100,00	1 847 212	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	1 098 956		1 098 956	100,00	955 059	100,00	143 897	15,07
Chiffres d'Affaires Nets	1 098 956		1 098 956	100,00	955 059	100,00	143 897	15,07

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			1 321	0,12	1 061	0,11	260	24,51
Autres produits			0	0,00	529	0,06	-529	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)			1 100 278	100,12	956 649	100,17	143 629	15,01
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			424 609	38,64	365 840	38,31	58 769	16,06
Impôts, taxes et versements assimilés			32 314	2,94	27 739	2,90	4 575	16,49
Salaires et traitements			329 840	30,01	303 104	31,74	26 736	8,82
Charges sociales			142 239	12,94	141 520	14,82	719	0,51
Dotations aux amortissements sur immobilisations			16 171	1,47	17 574	1,84	-1 403	-7,97
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			420	0,04	1	0,00	419	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			945 593	86,04	855 778	89,80	89 815	10,50
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			154 685	14,08	100 871	10,56	53 814	53,35
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			93 841	8,54	89 318	9,35	4 523	5,06
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			5 216	0,47	544	0,06	4 672	858,82
Produits financiers de participations			188 590	17,16	124 002	12,98	64 588	52,09
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges					131 000	13,72	-131 000	-100,00
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			188 590	17,16	255 002	26,70	-66 412	-26,03
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			272	0,02	3 549	0,37	-3 277	-92,33
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			272	0,02	3 549	0,37	-3 277	-92,33
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			188 318	17,14	251 453	26,33	-63 135	-25,10
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			431 627	39,28	441 098	46,19	-9 471	-2,14

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion							
Produits exceptionnels sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (VII)							
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	885	0,08	773	0,08	112	14,49	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			56 000	5,86	-56 000	-100,00	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
Total des charges exceptionnelles (VIII)	885	0,08	56 773	5,94	-55 888	-98,43	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-885	-0,07	-56 773	-5,93	55 888	98,44	
Participation des salariés (IX)	9 020	0,82	12 759	1,34	-3 739	-29,29	
Impôts sur les bénéfices (X)	38 209	3,48	48 696	5,10	-10 487	-21,53	
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 382 709	125,82	1 300 969	136,22	81 740	6,28	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	999 196	90,92	978 100	102,41	21 096	2,16	
RÉSULTAT NET	383 513	34,90	322 870	33,81	60 643	18,78	
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>				
Dont Crédit-bail mobilier	6 716	0,61	12 719	1,33	-6 003	-47,19	
Dont Crédit-bail immobilier							

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 747 792,62 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 383 513,02 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 22/12/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 851 867

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	37 185			37 185
Immobilisations corporelles	129 074	3 215		132 289
Immobilisations financières	1 682 393			1 682 393
TOTAL	1 848 652	3 215		1 851 867

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 302 115

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	36 799	266		37 066
Immobilisations corporelles	85 194	15 903		101 098
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	163 951			163 951
TOTAL	285 945	16 169		302 115

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciel	22 485	22 366	119	5 ANS
Eye time site internet	14 700	14 700	0	5 ANS
Install.amenag.agencem.	27 611	15 551	12 060	10 ANS
Materiel transport	51 509	33 108	18 401	5 ANS
Materiel bureau - inform	44 977	14 321	30 656	5 ANS
Mobilier	8 192	8 119	73	5 ANS
TOTAL	169 474	108 165	61 309	

3.2 - Etat des créances = 231 644

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	33 750		33 750
Actif circulant & charges d'avance	197 894	197 894	
TOTAL	231 644	197 894	33 750

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 14 000**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	14 000
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	14 000

3.4 - Charges constatées d'avance = 13 671

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 135 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10000	13,50	135 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10000	13,50	135 000

4.2 - Etat des dettes = 402 199

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	157 041	157 041		
Dettes financières diverses	1 316	1 316		
Fournisseurs	46 071	46 071		
Dettes fiscales & sociales	103 951	103 951		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	93 820	93 820		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	402 199	402 199		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 74 547

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	12 508
Dettes fiscales & sociales	62 039
Autres dettes	
TOTAL	74 547

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 098 956

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	858 156	78,09 %
Produits des activités annexes	240 800	21,91 %
TOTAL	1 098 956	100,00 %

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 14 000

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	14 000
Clients groupe fae(41811000)	14 000
TOTAL	14 000

8.2 - Charges constatées d'avance = 13 671

Charges constatées d'avance	Montant
Ch.constatees avance(48600000)	13 671
TOTAL	13 671

8.3 - Charges à payer = 74 547

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	12 508
Fournisseurs : fnp(40810000)	12 508
Dettes fiscales et sociales :	62 039
Personnel - congés payés(42820000)	15 646
Dettes provision participation(42840000)	9 020
Prov primes et 13eme mois(42860000)	4 993
Prov cs sur congés payés(43820000)	6 829
Prov cs/primes et 13eme mois(43860000)	2 247
Prov.f.p.c.+fongecif(44820000)	1 264
Etat - charges a payer(44860000)	22 041
TOTAL	74 547

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/09/2019 12 mois	30/09/2018 12 mois	30/09/2017 12 mois	30/09/2016 12 mois	30/09/2015 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	135 000	135 000	135 000	135 000	135 000
b) Nombre d'actions émises	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 098 956	955 059	932 361	824 418	1 144 675
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	437 893	270 898	306 315	305 926	663 928
c) Impôt sur les bénéfices	38 209	48 696	60 391	15 055	103 295
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	399 684	209 443			
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	383 513	322 870	225 869	274 018	533 561
f) Montants des bénéfices distribués	300 000	200 000	415 000	445 200	255 000
g) Participation des salariés	9 020	12 759			
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	40	21			
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	38	32	23	27	53
c) Dividende versé à chaque action	30	20	42	45	26
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	3	3	4	4	5
b) Montant de la masse salariale	329 840	303 104	251 325	257 928	264 369
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	142 239	146 883	122 593	141 936	159 715

Observations complémentaires

GROUPE ASSMANN
S.A.S.U. au capital de 135 000,00 Euros

Siège social :
15 RUE LEON GEFROY
94400 VITRY-SUR-SEINE
R.C.S : 410.290.522

Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 30/09/2019

PHILIPPE DUBUS, associé unique et gérant de la société GROUPE ASSMANN, soussigné, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2019, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **1 098 956,39** Euros contre **955 059,13** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **945 593,17** Euros pour l'exercice, contre **855 777,94** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **424 609,46** Euros au 30/09/2019 contre **365 840,00** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **32 313,89** Euros au 30/09/2019 contre **27 738,86** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **329 840,29** Euros au 30/09/2019 contre **303 104,49** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **142 238,75** Euros au 30/09/2019 et **141 520,15** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **16 170,87** Euros au 30/09/2019 contre **17 573,73** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **188 317,68** Euros, contre **251 453,14** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-885,00** Euros au 30/09/2019, contre **-56 773,00** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **383 513,02** Euros contre un bénéfice de **322 869,73** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.



EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous allons poursuivre la fidélisation de nos clients au niveau du Groupe.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L 233-6 du Code du Commerce nous vous rendons compte des résultats des participations détenues par votre société au cours du dernier exercice.

a) la société ALANTEL

La société Groupe ASSMANN détient à ce jour 55 % du capital social de la société ALANTEL, société par actions simplifiée au capital de 39 000 €, dont le siège social est sis 15 à 19 rue Léon Geffroy à Vitry sur Seine (94400), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 453 497 067.

Les comptes sociaux de la société ALANTEL, arrêtés au 30 septembre 2019, font apparaître les résultats suivants, pour une période de 12 mois d'activité :

➤ Chiffre d'affaires hors taxes :	506 889 €
➤ Résultat de l'exercice :	82 660 €

Le rapport de gestion et le procès verbal d'approbation des comptes annuels au 30 septembre 2019 sont à votre disposition.

b) la société GLOBAL PRESTATIONS SERVICES ASSMANN IT

La société Groupe ASSMANN détient à ce jour 100 % du capital social de la société GLOBAL PRESTATIONS SERVICES ASSMANN IT, société par actions simplifiée au capital de 150 000 €, dont le siège social est sis 15 à 19 rue Léon Geffroy à Vitry sur Seine (94400), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 488 727 900.

Les comptes sociaux de la société GLOBAL PRESTATIONS SERVICES ASSMANN IT, arrêtés au 30 septembre 2019, font apparaître les résultats suivants, pour une période de 12 mois :

➤ Chiffre d'affaires hors taxes :	235 160 €
➤ Résultat de l'exercice :	7 274 €

Le rapport de gestion et le procès verbal d'approbation des comptes annuels au 30 septembre 2019 restent à votre disposition.

c) la société PSA ENTREPRISE

La société Groupe ASSMANN détient à ce jour 99,99% du capital social de la société PSA ENTREPRISE, société par actions simplifiée au capital de 200 000 €, dont le siège social est sis 15 à 19 rue Léon Geffroy – 94400 VITRY SUR SEINE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 483 690 327.

Les comptes sociaux de la société PSA ENTREPRISE arrêtés au 30 septembre 2019 font apparaître les résultats suivants, pour une période de 12 mois d'activité :

➤ Chiffre d'affaires hors taxes :	4 154 153 €
➤ Résultat de l'exercice :	42 151 €

Le rapport de gestion et le procès verbal d'approbation des comptes annuels au 30 septembre 2019 sont à votre disposition.

d) la société ASSMANN DEVELOPPEMENT

La société Groupe ASSMANN détient à ce jour 53,23% du capital social de la société ASSMANN DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 600 000 €, dont le siège se situe au 15 à 19 rue

Léon Geffroy – 94400 VITRY SUR SEINE et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 489 944 058.

Les comptes sociaux de la société ASSMANN DEVELOPPEMENT arrêtés au 30 septembre 2019 font apparaître les résultats suivants, pour une période de 12 mois d'activité :

➤ Chiffre d'affaires hors taxes :	476 200 €
➤ Résultat de l'exercice :	252 013 €

Le rapport de gestion et le procès verbal d'approbation des comptes annuels au 30 septembre 2019 restent à votre disposition.

c) la société ASSMANN TELECOM

La société Groupe ASSMANN détient à ce jour 100 % du capital social de la société ASSMANN TELECOM, société par actions simplifiée au capital de 37 000 €, dont le siège social est sis 15 à 19 rue Léon Geffroy – 94400 VITRY SUR SEINE, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 489 727 446.

Les comptes de l'exercice social de la société ASSMANN TELECOM arrêtés au 30 septembre 2019 font apparaître les résultats suivants, pour une période de 12 mois d'activité :

➤ Chiffre d'affaires hors taxes :	1 490 485 €
➤ Résultat de l'exercice :	20 149 €

Le rapport de gestion et le procès verbal d'approbation des comptes annuels au 30 septembre 2019 sont à votre disposition.

f) La SAS IP FOCUS

A la clôture de l'exercice, la société Groupe ASSMANN détient 100% du capital social de la société M.A.L.O.U., société à responsabilité limitée au capital de 100 000,00 euros, dont le siège social est 15-19 rue Léon Geffroy BAT. E1 94400 Vitry sur Seine, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 483 433 390.

Les comptes sociaux de la SARL MALOU, arrêtés au 30 Septembre 2019, font apparaître les résultats suivants, pour un exercice de 12 mois :

➤ Chiffre d'affaires hors taxes :	1 981 520 €
➤ Résultat de l'exercice :	3 311 €

Le rapport de gestion et le procès verbal d'approbation des comptes annuels au 30 Septembre 2019 restent à votre disposition.

g) La SCI ASSMANN IMMOBILIER

A la clôture de l'exercice, la société Groupe ASSMANN détient 99% du capital de la société ASSMANN IMMOBILIER, Société Civile immobilière dont le capital s'élève à 100 000 euros, et dont le siège social est 15-19 rue Léon Geffroy BAT. E1 94400 Vitry sur Seine, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 789 954 260.

L'objet social de cette société est la location nue d'un appartement.

Les comptes sociaux de la SCI ASSMANN IMMOBILIER, arrêtés au 31 décembre 2018, font apparaître les résultats suivants :

➤ Chiffre d'affaires :	1 190 €
➤ Résultat de l'exercice :	- 4 700 €

Le rapport de gestion et le procès verbal d'approbation des comptes annuels au 31 Décembre 2018 restent à votre disposition.

h) La SCI ASSMANN IMMOBILIER VITRY

A la clôture de l'exercice, la société Groupe ASSMANN détient 99% du capital de la société ASSMANN IMMOBILIER VITRY, Société Civile Immobilière au capital social de 500 000 euros, et dont le siège social est fixé au 15 à 19 rue Léon Geffroy – 94400 VITRY SUR SEINE, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 792 035 487.

L'activité de cette société est la location nue d'un bâtiment composé de bureaux et d'entrepôt.

Les comptes sociaux de la SCI ASSMANN IMMOBILIER VITRY, arrêtés au 31 décembre 2018, font apparaître les résultats suivants :

> Chiffre d'affaires hors taxes et hors charges :	135 000 €
> Résultat de l'exercice :	94 788 €

Le rapport de gestion et le procès verbal d'approbation des comptes annuels au 31 Décembre 2017 restent à votre disposition.

i) La SCI ASSMANN IMMOBILIER AUVERGNE

A la clôture de l'exercice, la société Groupe ASSMANN détient 99% du capital de la société ASSMANN IMMOBILIER AUVERGNE, Société Civile Immobilière au capital social de 25 000 euros, et dont le siège social est fixé au 15 à 19 rue Léon Geffroy - 94400 VITRY SUR SEINE, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 799 508 098.

L'activité de cette société est la location nue de biens immobiliers.

Les comptes sociaux de la SCI ASSMANN IMMOBILIER AUVERGNE, arrêtés au 31 décembre 2018, font apparaître les résultats suivants :

> Chiffre d'affaires hors taxes :	0 €
> Résultat de l'exercice :	- 568 €

Le rapport de gestion et le procès verbal d'approbation des comptes annuels au 31 Décembre 2018 restent à votre disposition.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pris aucune nouvelle participation

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **1 851 867,23** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **302 115,41** Euros, soit un montant net de **1 549 751,82** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **1 562 707,69** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **184 369,80** Euros, contre **253 055,13** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **1 345 593,34** Euros, contre **1 262 080,32** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **402 199,28** Euros contre **585 132,10** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **1 100 277,90** Euros au 30/09/2019, contre **956 649,24** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **154 684,73** Euros, contre **100 871,30** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **30/09/2019** fait ressortir un **bénéfice** de **383 513,02** Euros. A ce résultat s'ajoutent le report à nouveau antérieur à hauteur de **3 580,32** Euros, ainsi qu'un prélèvement sur à hauteur de **12 907,00** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **400 000,34** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 0,34 Euros
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 400 000,00 sur les trois derniers exercices (art. 243 Bis du Code général des impôts) Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/09/2018	300 000		
30/09/2017	200 000		
30/09/2016	415 000		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Les comptes de la société GROUPE ASSMANN étant certifié par Monsieur Sami Daniel CHRIQUI , Commissaire aux Comptes, implique que nous sommes tenues de publier des informations sur les délais de paiement des fournisseurs ou des clients depuis le 01/01/2009 (art. L441-6-1, al.1).

A ce titre vous trouverez un tableau récapitulatif en annexe indiquant la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (art. D441-4).

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à VITRY-SUR-SEINE
Le 13/03/2020

Le Président



GROUPE ASSMANN
S.A.S.U. au capital de 135 000,00 Euros
Siège social :
15 RUE LEON GEFFROY
94400 VITRY-SUR-SEINE
R.C.S : 410.290.522

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/03/2020

Le 31/03/2020,
à 16h30,

Monsieur PHILIPPE DUBUS, associé unique de la société GROUPE ASSMANN, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Monsieur Philippe DUBUS, préside la séance en qualité d'associé unique

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

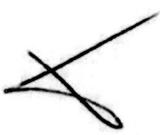
Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2019,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2019, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du Président,

Le Président ouvre la discussion.



Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019 lesquels font apparaître un bénéfice de **383 513,02** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 30/09/2019 faisant ressortir un bénéfice de **383 513,02** Euros. A ce résultat s'ajoutent le report à nouveau antérieur à hauteur de **3 580,32** Euros, ainsi qu'un prélèvement sur à hauteur de **12 907,00** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **400 000,34** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **400 000,34** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 0,34 Euros
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 400 000,00 Euros

L'associé unique recevra ainsi un dividende unitaire de 40,00 Euros.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/09/2018	300 000		
30/09/2017	200 000		
30/09/2016	415 000		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code

général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Décision n° 3

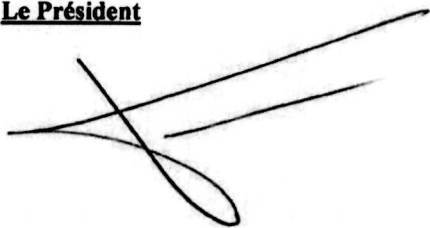
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes, positioned below the text 'Le Président'.